

Le nouveau divorce

Formation « employeur » (collective en intra, présentielle ou en visio conférence) aux fins d'assurer le « développement des compétences... et l'adaptation des travailleurs à leur poste » (articles [L6313-1](#), [L6313-3](#) et [6321-1](#) du Code du travail).

Pourquoi cette formation ?

La loi du 23 mars 2019 réformant en profondeur la justice, bouleverse totalement le divorce. Il faut remonter à 1975 et la création du divorce "à l'amiable" pour trouver une réforme d'une telle ampleur. Par ailleurs, plusieurs modifications ont été apportées par d'autres textes à des volets complémentaires comme la violence conjugale, l'autorité parentale ou la protection de l'enfance.

Les implications du divorce sont multiples, intriquées et appellent souvent un accompagnement pluridisciplinaire des personnes. Les professionnels de cet accompagnement doivent ainsi se mettre à jour de cette importante réforme, tant sur le plan théorique que sur le plan pratique, afin de prendre en considération l'impact des nouvelles procédures sur les époux et leurs enfants.

L'IDP propose deux versions de cette formation, l'une d'une journée consacrée aux nouvelles procédures, l'autre de deux jours couvrant les conséquences du divorce (époux et enfants).

Enfin l'IDP propose une formation de trois jours consacrée à l'ensemble de la problématique familiale, ainsi qu'une formation consacrée à la violence conjugale.

Durée et coût :

Version une journée (procédures seulement) :

Durée : 7 heures

Coût : 1690 € + frais de mission hors Paris.

Version deux jours :

Durée : 14 heures (possibilité de journées non consécutives en Île de France)

Coût Prix : 2690 € + frais de mission hors Paris.

Tous prix nets (exonéré de TVA)

Programme :

- LES NOUVELLES PROCÉDURES EN VIGUEUR AU 1ER SEPTEMBRE 2020

- Les différentes procédures depuis le 1er septembre 2020
- Disparition de l'audience de conciliation et création d'une audience d'orientation et sur les mesures provisoires
- Renforcement de l'oralité de la procédure
- Nouvelles règles en cas d'urgence
- Accélération de la procédure et raccourcissement des délais si les époux sont séparés de fait
- Simplification du divorce accepté par l'intermédiaire des avocats
- Protection des victimes de violence
Séparation de corps sans juge
- Recours à la signature électronique...

- LES CONSÉQUENCES DU DIVORCE (version deux jours seulement)

- Importance croissante de la médiation
- Conséquences sur les époux (prestation compensatoire, logement, partage des biens, paiement des dettes...)
- Autorité parentale, résidence des enfants, droit de visite et d'hébergement, pension alimentaire, articulation des interventions du juge aux affaires familiales et du juge des enfants

CONTACT : Raymond Taube : 06.60.46.45.45 / raymond.taube@idp-formation